

20100528_DL_05

OBJET :
Renouvellement des
membres de la
Commission CONTENUS
& SERVICES

Date de convocation :
17 mai 2010

Date de séance :
28 mai 2010

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 33

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Quorum non nécessaire
Suite réunion 17.05.2010

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 28 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Marie BLONDELLE, Michel CAPON, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Marion LEPRESLE, Dominique MAGNIER, Jean-Luc PETIT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 30 avril 2008 et la délibération n°3 du 20 novembre 2009 portant sur la composition de la Commission Contenus et services de Somme Numérique
- Considérant la nécessité de revoir la composition de cette Commission

DELIBERE

ARTICLE 1 – La Commission Contenus et services est constituée par :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-Claude RENAUX 2 – Marion LEPRESLE	1 – Catherine QUIGNON 2 – Sarah THUILLIEZ	1 – Patrice LETALLE 2 – Denis CADIX

ARTICLE 2 - La commission fera part au BUREAU de ses propositions.

ARTICLE 3 - Le Président est membre de droit de la Commission (cf. article 11 des statuts) et la préside ou en délègue la présidence. Le président de la commission réunira les membres et toute personne susceptible d'apporter un concours utile à la compréhension ou aux solutions des problèmes posés à la Commission.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 7 juin 2010



Le Président